



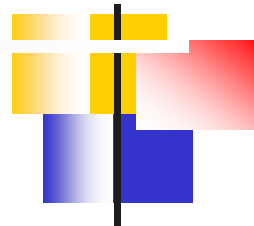
---

# Lecture de la situation financière des régimes à prestations déterminées

**Mario Marchand**  
**Régie des rentes du Québec**

---

**Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP**





# Mandat

---

- Évaluer la situation financière des régimes à prestations déterminées au 31 décembre 2002
- Évaluer la pertinence pour la Régie des rentes du Québec de prendre des mesures spéciales pour faciliter le financement des régimes

---

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP



# Contexte

---

- ❑ Rendement<sup>1</sup> des caisses de retraite pour la période 1992-2001 : 10,50 %
- ❑ Rendement<sup>1</sup> des caisses de retraite pour la période 1997-2001 : 8,80 %
- ❑ Rendement<sup>1</sup> médian des caisses de retraite pour 1996 et 1997 : 18,80 % et 14,80 %

<sup>1</sup> Statistiques économiques canadiennes 2002, Institut Canadien des Actuaires

---

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP



# Contexte

---

- Données préliminaires relatives aux évaluations actuarielles du 31 décembre 2001
  - 88 % des régimes ont un degré de solvabilité égal ou supérieur à 90 %
  - 70 % de ces régimes sont toujours solvables

---

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP



# Contexte

---

- Comment expliquer la situation financière difficile de certains régimes
  - Atrophie des réflexes de prudence à la suite d'une longue période de rendements élevés
  - Risques relatifs au financement des régimes à réévaluer
  - Améliorations et congés de cotisation

---

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP

- Règles de solvabilité
  - Mécanisme de protection contre les dérapages dans le financement des régimes
  - Non-application de ces règles = problèmes éventuels lors de la terminaison du régime



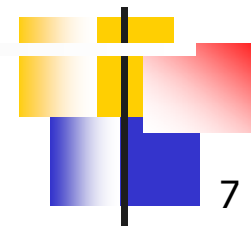
# Portrait

---

1. Répartition selon le degré de solvabilité estimé
2. Répartition selon la cotisation patronale estimée
3. Répartition selon l'augmentation de la cotisation patronale estimée

---

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP



# Répartition selon le degré de solvabilité estimé

Degré de solvabilité	Régimes	Participants et bénéficiaires	Passif solvabilité (000 000 \$)	Régimes	Participants et bénéficiaires	Passif solvabilité
Moins de 80 %	201	98 153	6 960	22 %	18 %	14 %
De 80 % à moins de 90 %	252	146 849	12 570	28 %	28 %	24 %
De 90 % à moins de 100 %	159	110 694	9 503	18 %	21 %	18 %
100 % et plus	291	176 695	22 433	32 %	33 %	44 %
<b>Total</b>	<b>903</b>	<b>532 391</b>	<b>51 465</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les données relatives au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de la construction du Québec et aux régimes ayant fait l'objet d'une loi spéciale pour l'amortissement de certains déficits ne sont pas comprises dans ce tableau.

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP

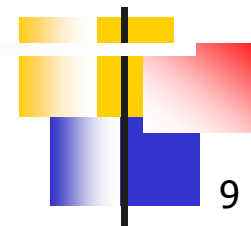


# Répartition selon la cotisation patronale estimée

Cotisation patronale en % de la masse salariale	Régimes	Participants et bénéficiaires	Passif solvabilité (000 000 \$)	Régimes	Participants et bénéficiaires	Passif solvabilité
De 0 % à moins de 15 %	542	336 765	23 324	61 %	63 %	45 %
15 % et plus	347	194 660	28 000	39 %	37 %	55 %
<b>Total</b>	<b>889</b>	<b>531 425</b>	<b>51 324</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les données relatives au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de la construction du Québec et aux régimes ayant fait l'objet d'une loi spéciale pour l'amortissement de certains déficits ne sont pas comprises dans ce tableau.

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP



# Répartition selon l'augmentation de la cotisation patronale estimée

Augmentation en % de la masse salariale	Participants et Passif		Passif solvabilité		Participants et Passif		Passif solvabilité
	Régimes	bénéficiaires	(000 000 \$)	Régimes	bénéficiaires		
De 0 % à moins de 10 %	669	425 749	37 391	75 %	80 %	73 %	
10 % et plus	220	105 676	13 933	25 %	20 %	27 %	
<b>Total</b>	<b>889</b>	<b>531 425</b>	<b>51 324</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	

Les données relatives au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de la construction du Québec et aux régimes ayant fait l'objet d'une loi spéciale pour l'amortissement de certains déficits ne sont pas comprises dans ce tableau.

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP





# Analyse

---

- **Les données préliminaires indiquent que la situation financière des régimes au 31 décembre 2002 est préoccupante sans être alarmante**
- **Assouplir les règles de solvabilité à la première difficulté n'inciteraient pas les parties à assumer pleinement leurs responsabilités**

---

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP



# Analyse

---

- **Il existe plusieurs mécanismes (autres qu'une modification aux règles de solvabilité) pour rééquilibrer le financement d'un régime**
  - **Ajuster à la baisse les prestations pour le service futur**
  - **Hausser les cotisations requises de la part des employés**
  - **Verser des cotisations additionnelles au régime**
    - **Sommes recueillies sur les marchés financiers par l'émission de titres**
    - **Remise à la caisse de titres émis par l'employeur**

---

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP



# Position de la Régie

---

- **Maintenir les règles de solvabilité actuelles pour les régimes qui seront évalués au 31 décembre 2002**
- **Sensibiliser les autorités fiscales à la nécessité de revoir les règles concernant le montant maximum d'excédent d'actif qui peut être conservé par un régime**



# Position de la Régie

---

- **Inviter les promoteurs et les administrateurs à réévaluer les risques liés au financement des régimes de retraite**

---

Conférence du 24 février 2003 pour Les Publications FP

## NOTE D'INFORMATION

### **LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE**

#### **LECTURE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET POSITION DE LA RÉGIE**

La plupart des régimes complémentaires de retraite ont été touchés par la baisse des marchés boursiers au cours des deux dernières années. Dans ce contexte, la Régie des rentes du Québec a décidé de faire une lecture de la situation financière des régimes de retraite à prestations déterminées, au 31 décembre 2002. L'exercice a porté sur l'ensemble des régimes pour lesquels la Régie disposait des informations requises, soit environ 900 régimes.

#### Contexte

Si les rendements des deux dernières années ont été en deçà de ceux utilisés pour établir la valeur des engagements des régimes de retraite, ceux des années 90 ont été très élevés. Par exemple, pour la période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2001, le rendement moyen des caisses de retraite a été de 10,5 %.

Comment expliquer la situation financière difficile dans laquelle certains régimes pourraient se retrouver après deux années de mauvais rendement? On peut penser qu'une longue période de rendement élevé a atténué les réflexes de prudence de certains intervenants. Cette période faste, en termes de rendement, n'invitait pas non plus les intéressés à une réévaluation des risques relatifs au financement des régimes. Enfin, les sommes affectées au financement des améliorations ou aux congés de cotisation ne sont plus disponibles pour combler les pertes actuarielles des deux dernières années.

#### Portrait

Pour établir le portrait de la situation financière des régimes au 31 décembre 2002, la Régie a projeté les plus récentes données

financières disponibles sur des périodes variant entre un et trois ans<sup>1</sup>. Ces projections reposent sur l'hypothèse que tous les régimes feraient l'objet d'une évaluation actuarielle complète à cette date. En réalité, environ 30 % des régimes de retraite sous la surveillance de la Régie feront l'objet d'une évaluation.

Une lecture de la répartition des régimes selon leur degré de solvabilité estimé montre qu'à la fin de **2002**, 32 % des régimes sont toujours solvables; ils comprennent 33 % des participants et bénéficiaires et 44 % du passif. On constate aussi que 22 % des régimes ont un degré de solvabilité inférieur à 80 % et se retrouvent donc dans une situation financière délicate.

Le portrait de la répartition des régimes selon l'augmentation de la cotisation patronale estimée apparaît particulièrement pertinent, car il transpose l'effort financier additionnel en pourcentage de la masse salariale. On constate que pour 75 % des régimes (669 sur 889), l'effort additionnel sera inférieur à 10 % de la masse salariale.

Ces données indiquent que la situation est préoccupante, sans être alarmante.

### Position de la Régie

Le portrait de la situation financière des régimes de retraite est un des éléments pris en considération pour établir la position de la Régie. Les règles de financement actuelles ont été définies de façon à viser un juste équilibre entre la sécurité des prestations promises aux participants et la flexibilité nécessaire aux employeurs pour leur financement. La Régie ne pense pas que cet équilibre soit rompu. Pour faire face à la conjoncture actuelle, certains proposent d'assouplir les règles de solvabilité. La Régie estime pour sa part qu'il existe d'autres mécanismes qu'une modification à ces règles pour rééquilibrer le financement d'un régime : ajustement à la baisse des futures prestations; hausse des cotisations des employés; versement de cotisations additionnelles à partir de sommes recueillies sur les

---

<sup>1</sup> La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* accorde jusqu'au 30 septembre 2003 pour transmettre à la Régie le rapport relatif à l'évaluation actuarielle qui sera produite en date du 31 décembre 2002. On comprendra que la Régie ne dispose à ce moment-ci d'aucune donnée quant à ces évaluations.



marchés financiers par l'émission de titres. Le choix des moyens appartient aux promoteurs et la Régie est confiante qu'ils sauront faire face à la situation.

La Régie des rentes du Québec entend donc maintenir les règles de solvabilité actuelles pour les régimes qui seront évalués au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, elle sensibilisera les autorités fiscales à la nécessité de revoir les règles concernant le montant maximum d'excédent d'actif qui peut être conservé par un régime.

La Régie invite aussi les promoteurs et les administrateurs à réévaluer les risques reliés au financement des régimes de retraite.